

QUELS JUSTIFICATIFS DOIS-JE FOURNIR ?

Avant de transmettre votre formulaire complété à votre établissement d'enseignement supérieur, il est impératif de l'accompagner de certaines pièces justificatives en fonction de votre situation :

Pour votre affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale :

VOTRE SITUATION	PIÈCE À FOURNIR À VOTRE ÉTABLISSEMENT
Moins de 20 ans au 31 août de l'année prochaine	Attestation de droits Sécurité sociale du parent qui vous couvrirait jusqu'à présent
Étudiant boursier	Attestation d'attribution de bourses (provisoire acceptée)
Étudiant ressortissant d'un pays hors de l'Espace Économique Européen	Photocopie de votre titre de séjour valide

Pour votre dispense d'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale :

VOTRE SITUATION	PIÈCE À FOURNIR À VOTRE ÉTABLISSEMENT
Étudiant qui reste couvert par la Sécurité sociale de son parent ou de son conjoint	Photocopie de l'attestation de droits du régime spécifique de Sécurité sociale de votre parent ou conjoint
Étudiant Salarié	Photocopie de votre contrat de travail avec 150 h par trimestre ou 600 h par an allant du 1 ^{er} septembre au 31 août de l'année prochaine
Étudiant touchant des indemnités ASSEDIC	Attestation de vos indemnités ASSEDIC avec une durée allant du 1 ^{er} septembre au 31 août de l'année prochaine
Étudiant ressortissant d'un pays de l'Espace Économique Européen	Photocopie de votre carte européenne valide jusqu'au 31 août de l'année prochaine